Annexe 2 – Nature des épreuves du concours général des métiers pour les spécialités du baccalauréat professionnel des secteurs industriel et sciences et technologies et du brevet des métiers d'art ébéniste

I – Spécialités concernées

1. Fonderie ;
2. Maintenance de matériels – option a : matériels agricoles, option b : matériels de construction et de manutention, option c : matériels d'espace vert ;
3. Maintenance des véhicules – option a : voitures particulières ; option b : véhicules de transport routier ; option c : motocycles ;
4. Métiers de la couture et de la confection ;
5. Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés ;
6. Métiers et arts de la pierre ;
7. Modélisation et prototypage 3d ;
8. Plastiques et composites ;
9. Technicien en chaudronnerie industrielle ;
10. Technicien en réalisation de produits mécaniques ; option « réalisation et suivi deproductions » ; option « réalisation et maintenance des outillages » ;
11. Technicien menuisier agenceur ;
12. Travaux publics ;
13. Brevet des métiers d'art ébéniste.

II – Première partie de l'épreuve (durée : de 3 à 6 heures maximum – écrite)

Elle consiste en une recherche de solutions compatibles avec une réalisation imposée et aboutit à l'élaboration de documents techniques.

III – Seconde partie de l'épreuve (durée : de 4 à 30 heures maximum – pratique)

Elle s'appuie principalement sur une réalisation qui vise à apprécier les compétences des candidats pour :

- le décodage et l'analyse des données opératoires ;
- la préparation des éléments nécessaires à la mise en œuvre d'une production ou d'une réalisation ;
- la mise en œuvre des moyens permettant la fabrication ou la réalisation attendue ;
- le contrôle de conformité des produits fabriqués ou des réalisations.

© Ministère de l'Éducation nationale – **education.gouv.fr**